

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 mars 2019, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n° :** D08-02-19/A-00046  
**Propriétaire(s) :** Sergiy Voloshyn et Nataliya Voloshyna  
**Emplacement :** 1, rue Frank  
**Quartier :** 14 - Somerset  
**Description officielle :** lot 76 et partie du lot 75, plan enr. 4M-4  
**Zonage :** R4V [478]  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires projettent de construire des rajouts des deux côtés du balcon qui se trouve au deuxième étage de la maison de deux étages existante. Le balcon proposé ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du retrait de la cour avant à 0 mètre pour le mur du balcon au deuxième étage, alors que le règlement exige un retrait de cour avant d'au moins 1,5 mètre.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.